



L'ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

L'union des forces pour éradiquer la faim dans le monde

Document de stratégie

Le présent document de stratégie de l'Alliance internationale contre la faim a été rédigé par les représentants des institutions et organisations suivantes qui ont participé au Groupe de travail ad hoc tenu à Rome pour organiser la phase de démarrage de l'Alliance internationale: la FAO, le FIDA, l'IPGRI agissant pour le compte du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le PAM, le Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire et le Groupe ad hoc des ONG internationales.

Le projet d'origine a été révisé pour tenir compte des opinions exprimées durant l'événement parallèle sur l'Alliance internationale organisé à l'occasion de la trentième session du CSA, en septembre 2004. Le présent document servira à orienter l'élaboration ultérieure de l'Alliance internationale dans les mois suivants. Toutefois, cette stratégie devra rester un document ouvert, évoluant au fur et à mesure du développement de l'Alliance internationale, qui deviendra une force véritablement efficace dans le combat mondial contre la faim.

L'Alliance internationale contre la faim

L'union des forces pour éradiquer la faim dans le monde

1. Pourquoi le monde a-t-il besoin d'une alliance internationale contre la faim ?

- Les moyens d'éradiquer la faim existent mais la sous-alimentation et la malnutrition continuent d'empêcher des centaines de millions de nos frères humains de mener une vie digne et accomplie. Ce fléau moralement inacceptable est une violation des droits de l'homme. La faim est aussi un frein à la croissance économique dans les pays qui s'efforcent de surmonter la pauvreté, et contribue à alimenter des conflits et une instabilité générale. La réussite des activités de lutte contre la faim permettra d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé (en particulier la santé maternelle et infantile, mais aussi le VIH/SIDA et le paludisme), la parité hommes-femmes et l'environnement. Il est de l'intérêt de tous d'éradiquer rapidement la faim dans le monde et chacun d'entre nous peut apporter sa pierre à l'édifice.
- Une Alliance internationale contre la faim permet d'associer la volonté politique et les actions pratiques nécessaires à la réduction rapide de l'incidence de la faim dans toutes ses manifestations. Une Alliance internationale peut valoriser et dynamiser l'action des nombreuses institutions qui travaillent d'arrache-pied pour surmonter le problème de la faim, mais qui agissent souvent seules et sans concertation. Elle peut offrir un cadre à la participation collective et égale de tous les acteurs clés, qu'ils viennent de la société civile dans toutes ses composantes ou du secteur public, national et international. En coordonnant leurs actions et en les renforçant mutuellement, les membres de l'Alliance internationale multiplieront les possibilités d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015 au plus tard.

2. Principes de base et objectifs

- L'Alliance internationale est une association volontaire d'institutions, d'organisations et d'alliances nationales contre la faim, dont l'objectif commun est d'éradiquer rapidement la faim dans le monde, en sachant que leur action sera d'autant plus efficace qu'elles travailleront ensemble. L'Alliance internationale est ouverte à tous – organisations de la société civile, mouvements sociaux et religieux, secteur privé et organisations internationales – mais tout particulièrement aux institutions les plus représentatives des pauvres et des affamés. La plupart des membres de l'Alliance internationale, à part les alliances nationales, sont déjà engagés dans des actions au niveau international, tandis que les institutions qui opèrent essentiellement dans leur propre pays feront partie de l'Alliance internationale par le biais de leur appartenance aux alliances nationales.
- Tous les membres, qu'ils appartiennent à des gouvernements, des organisations de la société civile, au secteur privé ou à des organisations communautaires, doivent se sentir partenaires de plein droit de l'Alliance internationale, de ses décisions, de ses directives et de ses activités. Les membres de l'Alliance internationale reconnaissent

la valeur de la diversité et du pluralisme de leurs approches du problème de la faim et s'engagent à encourager toutes les solutions qui pourront permettre de réaliser leur objectif commun.

- La seule obligation des membres, lorsqu'ils adhèrent à l'Alliance internationale, est d'indiquer de quelle manière ils entendent contribuer aux travaux de l'Alliance internationale et de préciser dans quels délais ils s'engagent (*Engagements à éradiquer la faim*) à entreprendre des activités spécifiques dont ils devront rendre compte et sur lesquelles ils feront périodiquement rapport à l'Alliance à mesure qu'ils rempliront leurs engagements.
- Les objectifs de l'Alliance internationale qui ont été énoncés dans le document soumis au Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa vingt-neuvième session en mai 2003 sont les suivants:
 - Renforcer l'engagement et l'action, à l'échelon national et mondial, pour éradiquer la faim.
 - Offrir un forum favorisant le dialogue sur les mesures les plus efficaces pour réduire la faim.
 - Développer et enrichir les contributions et les capacités des membres des alliances.
 - Favoriser la mise en œuvre d'actions complémentaires de lutte contre la faim par les gouvernements et les autres acteurs.
- L'Alliance internationale vise à obtenir des résultats concrets et à avoir un impact réel sur la portée et l'efficacité des mesures de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde entier. Elle apportera ainsi une contribution fondamentale à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, la parité hommes-femmes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle participera également à la réduction de l'exclusion politique qui frappe notamment les minorités ethniques, les populations rurales en général, les femmes et la jeunesse. Sa réussite dépendra, en dernier ressort, de son aptitude à exprimer les aspirations des populations pauvres et affamées, et à associer pleinement celles-ci à la recherche et la mise en œuvre de solutions apportant un véritable changement dans leurs vies et dans celles des générations à venir.
- La principale fonction de l'Alliance internationale est d'encourager l'émergence et la croissance, dans les pays développés et les pays en développement, d'alliances nationales fortes qui adhèrent aux mêmes principes. Les alliances nationales seront invitées à nouer des contacts étroits et à soutenir mutuellement leurs activités dans le cadre de l'Alliance internationale.
- Les initiatives de ses membres permettront à l'Alliance internationale de jouer avec efficacité un rôle de premier plan dans l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le monde, en renforçant l'engagement politique et en mobilisant les ressources et la valeur ajoutée nécessaires par la coordination, la création de réseaux et la communication de rapports sur les résultats obtenus. L'Alliance internationale travaillera étroitement avec les autres mouvements et programmes internationaux qui s'efforcent de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Alliances nationales contre la faim

- L'initiative de constituer une alliance nationale contre la faim peut venir d'une institution ou d'un groupe d'institutions, gouvernementales ou non gouvernementales, engagées dans la lutte contre la faim. Le secrétariat et les membres de l'Alliance internationale encourageront et soutiendront la formation des alliances nationales, mais en respectant pleinement la souveraineté nationale, la responsabilité première des entités locales et les valeurs culturelles. Le secrétariat enregistrera formellement ses membres et dressera la liste des alliances nationales en formation. Il n'enregistrera formellement une alliance nationale comme membre qu'à la demande de ses fondateurs lorsque les conditions suivantes auront été remplies:
 1. L'alliance nationale peut prouver qu'elle a été constituée par, et inclut dans ses rangs, des intervenants majeurs du gouvernement et de la société civile, une coprésidence étant attribuée, dans l'idéal, à chaque groupe constitué. Les membres de la société civile doivent pouvoir prouver qu'ils font participer les membres les plus nécessiteux de la société, qu'ils répondent à leurs aspirations et incluent des organisations représentant directement les populations touchées par l'insécurité alimentaire.
 2. L'alliance nationale doit avoir rédigé un plan d'action et identifié un ou plusieurs objectifs spécifiques (*Engagements à éradiquer la faim*).

Une liste de pays dont les gouvernements et/ou les institutions de la société civile ont manifesté le souhait d'établir une alliance nationale contre la faim figure à l'Annexe 1.

- Chaque alliance nationale devra adapter sa stratégie aux conditions locales, élaborant des programmes nationaux qui incluent totalement ou partiellement les principaux éléments suivants:
 - Susciter un véritable engagement national à éradiquer la faim dans le pays et dans le monde et offrir un cadre au sein duquel chacun pourra apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif.
 - Constituer un partenariat qui multiplie le nombre des membres qui participent à l'alliance nationale et s'engagent dans une action concrète pour réduire la faim.
 - Encourager la création de cadres généraux, de plans d'action et les engagements de ressources pour veiller à ce que tout le monde puisse profiter du droit à la nourriture – processus qui doit engager la participation pleine et entière des secteurs de la population qui sont le plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire ;
 - Entreprendre des activités de communication et de relations publiques pour mieux sensibiliser l'opinion à la nécessité de centrer l'attention sur les populations pauvres et affamées et sur les problèmes connexes, et divulguer des informations sur l'impact des mesures prises pour réduire la faim et la pauvreté.
 - Encourager le suivi efficace et la recherche des résultats des activités de lutte contre la faim par des mécanismes comme des rapports nationaux sur les objectifs de développement pour le Millénaire et des systèmes nationaux de rapport et de suivi sur la sécurité alimentaire.
 - Promouvoir, coordonner et soutenir les programmes d'assistance directe aux populations affamées, qui associent des mesures d'amélioration durable des moyens de subsistance à des activités destinées à renforcer l'accès à la nourriture.
 - Établir des contacts étroits et des liens réciproques avec d'autres alliances nationales dans la même région, ou entre des alliances dans les pays en développement et les pays développés.

- Toutes les alliances nationales sont encouragées à s'orienter clairement vers l'action. Elles pourraient y parvenir en adoptant le concept d'*Engagements à lutter contre la faim* et en mettant en place un système de suivi et de rapport, relié au site Internet de l'Alliance internationale.
- Les alliances nationales feront rapport dans le pays aux organismes responsables de la surveillance de la sécurité alimentaire, de la mise en œuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Sous réserve de l'accord des gouvernements, l'Alliance internationale pourrait servir de lieu central de préparation des rapports nationaux sur les progrès concernant la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la lutte contre la faim.
- Elles collaboreront étroitement avec les autres mécanismes de coordination existants, notamment les groupes thématiques nationaux du Réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, ainsi qu'avec les systèmes de coordination des ONG. Sur le plan international, elles feront rapport à l'Alliance internationale.

4. Activités mondiales

Les activités mondiales de l'Alliance internationale s'articuleront autour de quatre thèmes principaux: lobbying, transparence, mobilisation des ressources et coordination.

- **Lobbying**
 - Les principaux objectifs des activités de lobbying de l'Alliance internationale sont, premièrement, de mieux sensibiliser l'opinion au problème de la faim dans le monde et à son impact sur la vie de centaines de millions de personnes et, deuxièmement, de créer et de stimuler la volonté politique de mettre un terme à ce fléau mondial. Le lobbying portera essentiellement sur le renforcement des moyens collectifs disponibles au niveau mondial pour éradiquer la pauvreté et la faim. Il pourrait consister, par exemple, à encourager la communauté internationale à soutenir plus fermement la recherche agricole en faveur des pays pauvres dans le but de réduire l'incidence de la faim et de la malnutrition, et à prôner la création de mécanismes commerciaux appuyant les efforts des pays en développement pour réduire l'incidence de la faim et de la nutrition. L'Alliance ajoutera sa voix à celles qui exigent des mécanismes de financement internationaux innovants et un allègement plus marqué de la dette pour lutter contre la faim et la pauvreté. Offrir un forum favorisant le dialogue sur les questions stratégiques de cette nature sera une fonction importante de l'Alliance internationale.

L'Alliance internationale élaborera, à partir des propositions de ses membres, un petit nombre de thèmes communs pour des activités internationales de lobbying, de communication et d'éducation qui pourront être entreprises par ses membres. Elles mettront l'accent sur le fait qu'il est possible d'atteindre l'objectif d'un monde libéré de la faim. Les membres seront invités à produire et partager du matériel d'information et leur expérience sur chaque thème sélectionné, ainsi qu'à élaborer de nouvelles argumentations convaincantes pour le lobbying.

Parmi les principaux domaines thématiques pour des activités initiales de lobbying visant à élargir la participation pour un soutien à la lutte contre la faim, on peut citer:

- L'éradication de la faim n'est pas uniquement une question morale: elle créera d'énormes bénéfices économiques et contribuera à assurer la stabilité et la sécurité mondiales.
- La réussite des activités de lutte contre la faim et la malnutrition ouvrira la voie à la réalisation d'autres objectifs de développement pour le Millénaire comme la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation, la parité hommes-femmes, et l'environnement.
- Un monde libéré de la faim est un objectif parfaitement réalisable: les moyens existent pour éradiquer la faim.
- Des progrès rapides dans la réduction de la faim et de la pauvreté peuvent être obtenus en associant des mesures qui s'attaquent aux causes profondes du problème chronique de la sous-alimentation, en particulier celles qui visent à améliorer l'accès des populations rurales pauvres et des petites exploitations aux ressources et aux technologies, et les aident à créer leurs propres institutions par le biais de programmes d'assistance directe aux personnes pauvres et souffrant de la faim, axés en particulier sur la création de dispositifs de protection sociale.
- Les droits de l'homme, la souveraineté alimentaire, l'insertion sociale et l'éradication de la faim, notamment parmi les groupes marginalisés et ceux qui vivent dans des régions isolées.
- Les mères, les enfants, la jeunesse et les personnes souffrant de la faim.
- Les politiques de réduction de la faim.
- *Les engagements à lutter contre la faim:* Tout le monde peut apporter sa contribution à la guerre contre la faim: il suffit de prendre un engagement d'action concrète et de s'y tenir.
- Les rapports réguliers sur les résultats de la lutte contre la faim aux niveaux national et mondial, fondés sur les informations statistiques les plus récentes.

Tous les membres seront invités à contribuer, par leur réflexion et leurs idées, à la production de matériels d'information utilisables aux niveaux national et mondial et portant sur chacun des thèmes retenus précédemment où sur d'autres thèmes pouvant contribuer à une plus grande sensibilisation de l'opinion sur les questions relatives à la faim dans le monde et la nécessité d'une action concrète.

L'Alliance internationale encouragera ses membres à se réunir sous sa bannière afin de jouer un rôle de premier plan aux conférences et réunions internationales en appelant l'attention sur l'importance des politiques et des programmes de lutte contre la faim. L'Alliance sélectionnera les manifestations qui lui sembleront propices à une action collective de ses membres.¹ Les manifestations annuelles de la Journée mondiale de l'alimentation peuvent servir à rappeler la nécessité d'une action conjointe contre la faim.

- **Transparence**

- Chaque membre de l'Alliance internationale ou des alliances nationales préparera et mettra régulièrement à jour un plan d'action. Il fixera et énoncera ses propres objectifs et ses engagements liés à un calendrier précis sous forme d'un *Engagement à*

¹ La manifestation internationale qu'il est proposé d'organiser en 2005 pour commémorer le cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire est un exemple de la manière dont l'Alliance internationale pourrait mener collectivement des actions coordonnées pour faire en sorte que la lutte contre la faim soit inscrite au rang de priorité absolue dans les activités à venir visant à réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire.

éradiquer la faim et il sera tenu responsable par l'Alliance de leur réalisation. Les engagements et les réalisations seront placés sur les sites Internet de l'Alliance internationale et des alliances nationales.

- Les alliances nationales soumettront en outre des rapports au secrétariat de l'Alliance internationale sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la lutte contre la faim au niveau national, surtout les obstacles d'origine internationale.
- Le suivi des engagements et des réalisations, ainsi que les autres sources d'information sur la situation de la faim dans le monde, seront utilisés par le secrétariat de l'Alliance internationale pour rédiger les rapports qu'il soumettra au CSA. Ces rapports pourraient servir également aux membres de l'Alliance pour rendre compte de leurs activités à leurs propres organismes de gestion et à leurs organes directeurs.

- **Mobilisation des ressources**

- L'Alliance internationale encouragera et facilitera la mobilisation de ressources pour les programmes de réduction de la faim. Elle définira les besoins et les sources de fonds et les autres formes d'assistance possibles, et favorisera l'instauration des liens nécessaires, notamment par la création de cadres de jumelage. Toutefois, le secrétariat ne servira pas d'intermédiaire financier pour acheminer des fonds à l'appui des programmes d'éradication de la faim. En revanche, il encouragera des accords de financement direct entre les membres, notamment avec les institutions de financement internationales, il suivra les mouvements de fonds et soumettra des rapports.
- Les efforts de mobilisation des ressources seront axés sur le principe d'obligation réciproque entre les alliances des pays développés et des pays en développement. Lorsqu'une alliance nationale, dans un pays en développement, s'engage activement en faveur de l'éradication de la faim, soumet des propositions réalisables pour y parvenir et alloue des ressources intérieures suffisantes, elle doit pouvoir compter que cela incitera les alliances nationales des pays développés et les institutions de financement internationales, ainsi que les entités régionales, à apporter des fonds et d'autres formes d'assistance.
- Le secrétariat de l'Alliance internationale sera chargé de trouver des ressources pour couvrir ses dépenses d'investissement et de fonctionnement immédiates grâce aux cotisations de ses membres et à des dons. Le montant des cotisations devra être fixé à un niveau tel qu'il suscite un vrai sentiment de responsabilité sans pour autant être une charge trop lourde pour ses membres.

- **Coordination**

- Le secrétariat de l'Alliance internationale servira de noyau central de communication et de coordination entre les membres de l'Alliance internationale et les alliances nationales affiliées. Le site Internet qui est en cours de création sera le principal mécanisme utilisé pour la coordination et l'échange d'informations. Tous les membres de l'Alliance pourront publier des documents sur le site Internet de l'Alliance internationale et créer des liens vers leurs propres sites Internet.
- Le secrétariat encouragera les contacts directs et la création de réseaux entre les membres de l'Alliance internationale et les alliances nationales.

- Le secrétariat sera en outre responsable au premier chef de la coordination des travaux de l'Alliance internationale avec les autres processus de développement au niveau international, notamment ceux qui concernent la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

5. Fonctionnement du secrétariat

Le secrétariat de l'Alliance internationale est assuré par le Bureau du Conseiller spécial du Directeur général de la FAO sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Le Secrétariat reçoit des directives d'un comité intérimaire composé de représentants des membres fondateurs de l'Alliance internationale². Les membres fondateurs fournissent aussi du personnel et des ressources pour permettre au secrétariat de devenir opérationnel.

- Les membres fondateurs ont exprimé le souhait de conserver un secrétariat de petite dimension. Cela signifie que la plupart des activités de fond de l'Alliance internationale devront être exécutées par ses membres, agissant essentiellement de leur propre initiative dans l'« espace » et le cadre créés par l'Alliance internationale.
- Les membres seront encouragés à utiliser le logo de l'Alliance internationale pour toutes les activités qu'ils entreprendront pour le compte de cette dernière, à la seule condition que les informations, notamment les présentations et les publications, soient affichées sur le site Internet et soient disponibles sans restriction pour tous les autres membres. Les membres qui utiliseront le logo de l'Alliance internationale lors de manifestations et dans des publications devront inclure une clause limitative indiquant que la responsabilité de *tous* les membres de l'Alliance internationale n'est pas engagée.
- Le secrétariat, qui est situé dans les locaux de la FAO et peut utiliser les services de l'Organisation et son réseau de bureaux de représentants ainsi que ses contacts privilégiés avec les gouvernements, est cependant responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses membres et non pas vis-à-vis de la FAO ou de tout autre membre en particulier.
- Les conditions permettant d'assurer une large participation des membres sous le contrôle de l'Alliance internationale et la question du statut juridique et institutionnel à long terme du secrétariat devront être examinées ultérieurement par les membres de l'Alliance internationale dans le cadre d'un processus consultatif qui sera organisé par le Secrétariat.
- Les fonctions du secrétariat devraient évoluer dans le temps lorsque l'Alliance internationale se développera et que ses membres préciseront leurs besoins. À ce stade précoce de l'existence de l'Alliance internationale, les principales fonctions du secrétariat sont les suivantes:
 - Tenir un registre des membres de l'Alliance internationale, incluant notamment les alliances nationales contre la faim affiliées, ainsi qu'une liste d'alliances en formation.

² Il s'agit des quatre organisations des Nations Unies concernées par l'alimentation et l'agriculture et basées à Rome – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) agissant pour le compte du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Programme alimentaire mondial (PAM) – et des ONG internationales.

- Rédiger des documents qui exposent les objectifs et les visées de l'Alliance internationale et les soumettre à l'attention des gouvernements et des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la faim.
- Favoriser l'évolution constante de la stratégie de l'Alliance internationale afin qu'elle réponde à la perception qu'ont les membres de leurs nouveaux besoins et de leurs nouvelles possibilités.
- Encourager les partenaires à s'engager dans le travail de l'Alliance, en sachant que la première priorité est de créer les conditions favorables à la formation d'alliances nationales contre la faim dans les pays en développement et les pays développés.
- Établir des liens réciproques avec d'autres alliances, partenariats et mécanismes contribuant directement ou indirectement à la réduction de la faim.
- Encourager les membres de l'Alliance internationale à s'engager dans des activités de sensibilisation à la lutte contre la faim, notamment en organisant des manifestations servant de tribunes aux membres de l'Alliance internationale et en assurant la représentation de celle-ci aux grandes conférences et réunions internationales sur ce sujet.
- Créer un site Internet multilingue interactif permettant aux membres de l'Alliance internationale, et des alliances nationales, de partager informations, idées et expériences et de rechercher des partenaires. Tous les membres de l'Alliance internationale devront placer leurs « *Engagements à lutter contre la faim* » sur le site et faire rapport sur leurs réalisations.
- Élaborer des cadres et des systèmes de suivi standardisés qui puissent être utilisés par les alliances nationales.
- Organiser des débats virtuels entre les membres de l'Alliance internationale sur les principaux thèmes relatifs à la lutte contre la faim.
- Faire rapport, pour le compte de l'Alliance internationale, au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui sera le principal mécanisme associant les gouvernements à la gouvernance de l'Alliance internationale. Des mécanismes devront être convenus avec le CSA pour que toutes les catégories de membres de l'Alliance internationale puissent participer au débat général et aux prises de décisions concernant l'Alliance internationale.
- Faire rapport, si les membres le jugent approprié, aux autres organes internationaux responsables du suivi de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

Pays dans lesquels les gouvernements et/ou les institutions de la société civile ont exprimé le souhait de créer une alliance nationale contre la faim
Situation au 20/10/04

Afrique:

1. Afrique du Sud
2. Botswana
3. Burkina Faso
4. Cameroun
5. Congo, Rép. dém. du
6. Côte d'Ivoire
7. Éthiopie
8. Gambie
9. Ghana
10. Guinée
11. Kenya
12. Libéria
13. Madagascar
14. Malawi
15. Mali
16. Maroc
17. Mozambique
18. Niger
19. Nigéria
20. Ouganda
21. Rwanda
22. Sénégal
23. Sierra Leone
24. Soudan
25. Swaziland
26. Tanzanie
27. Tchad
28. Togo

Asie et Pacifique:

29. Australie
30. Cambodge
31. Chine
32. Fidji
33. Îles Cook
34. Îles Marshall
35. Îles Salomon
36. Inde
37. Indonésie
38. Kiribati
39. Micronésie
40. Nauru
41. Nioué
42. Pakistan
43. Palaos
44. Papouasie-Nouvelle-Guinée

45. Philippines
46. Samoa
47. Thaïlande
48. Tonga
49. Tuvalu
50. Vanuatu
51. Viet Nam

Europe:

52. Allemagne
53. Autriche
54. Azerbaïdjan
55. Belgique
56. Espagne
57. France
58. Irlande
59. Italie
60. Suisse
61. Turquie

Amérique latine et Caraïbes:

62. Argentine
63. Bahamas
64. Belize
65. Bolivie
66. Brésil
67. Colombie
68. El Salvador
69. Équateur
70. Guatemala
71. Guyana
72. Haïti
73. Honduras
74. Jamaïque
75. Nicaragua
76. Panama
77. Pérou
78. Rép. dominicaine
79. Uruguay

Proche-Orient:

80. Algérie
81. Égypte
82. Jordanie
83. République kirghize
84. Syrie